

**TIRAGE 10<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**  
**« LES 3 GRANDS RÊVES QUÉBÉCOIS »**  
**RÈGLEMENTS DU TIRAGE**

1. Le prix de vente des billets du tirage est de 100.00 \$.
2. Chaque billet donne le droit à une participation au tirage.
3. Les billets seront en vente à partir du 17 août 2018 à 9 h. Ils seront en vente auprès de représentants de l'ACCSQ. Ils seront aussi en vente au par téléphone au (418) 540-1194.
4. Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter une personne.
5. Un total de 2000 billets numérotés de 0001 à 2000 a été émis dans le cadre de ce tirage. Le numéro de permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux apparaissant sur les billets est le 4276011. Un spécimen de billet portant le numéro 0000 a été remis à la Régie des alcools, des courses et des jeux.
6. Tout billet falsifié, mutilé, modifié ou de quelque autre façon altéré ou qui provient d'une source de distribution non autorisée sera considéré nul et conséquemment rejeté.
7. Le tirage aura lieu le 9 mars 2019 à 13 h 00, au Grand Village (2434 Rte Marie-Victorin, Saint-Nicolas, QC G7A 4H7).
8. Les prix du tirage sont les suivants (les valeurs indiquées correspondent à la valeur au détail incluant les taxes):
  - 1<sup>er</sup> prix : Voyage de chasse au cerf de Virginie pour deux personnes sur l'île d'Anticosti avec Sépaq Anticosti incluant 7 nuits d'hébergement en plan américain, 6 jours de chasse, 2 gibiers par chasseur, 4x4, service de guide, VTT, éviscération et emballage du gibier, vol au départ de Mont-Joli avec possibilité de départ de Montréal ou Québec selon disponibilité, d'une valeur de 7 780.00\$. Droit de chasse en sus.
  - 2<sup>e</sup> prix : Chasse à l'orignal pour une personne avec Michel Breton à sa pourvoirie White Hills Outfitters à Terre-Neuve en plan américain incluant le vol nolisé au départ de Québec, le transport sur l'île ,service de guide, transport de la viande au Québec, d'une valeur de 7400.00\$. Service de boucherie et droit de chasse en sus.

3<sup>e</sup> prix : Carabine de marque Fierce 300 WIN mag à verrou de modèle FURY incluant un télescope SWAROVSKI Z5 3,5-18X44 BT PLEX, d'une valeur de 5318\$.

9. Lors du tirage, les prix seront tirés dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup> tirage : 1<sup>e</sup> prix  
2<sup>e</sup> tirage : 2<sup>e</sup> prix  
3<sup>e</sup> tirage : 3<sup>e</sup> prix

10. La valeur totale des prix au détail, incluant les taxes, est de 20 498.00 \$.

11. Les profits amassés par la vente des billets de la loterie seront utilisés dans divers projets pour faire la promotion des chiens de sang au Québec, pour faciliter l'accès des chiens de sang aux chasseurs sur le territoire québécois et pour donner davantage de services aux membres de l'ACCSQ.

12. Les personnes gagnantes seront avisées par téléphone le lendemain du tirage. Seuls les gagnants seront contactés. Les noms des gagnants seront également publiés sur le site [www.accsq.com](http://www.accsq.com). Les gagnants doivent réclamer leur prix auprès de l'ACCSQ au 1715 rue St-Luc, Chibougamau (QC) G8P 2N4 ou par téléphone au 418 540-1194. Ceux-ci seront alors informés de la manière dont elles pourront prendre possession de leur prix. Les gagnants auront jusqu'au 31 mai 2019 avant minuit, pour réclamer leur prix. Tous les prix qui n'auront pas été réclamés à cette date seront annulés.

13. En achetant un billet, toute personne s'engage, si elle gagne, à accepter son prix tel que décerné. La description des prix prévue à l'article 8 est limitative et exclut les frais d'assurance, d'immatriculation et tout autre frais pouvant être lié à l'utilisation des prix décernés. Tous les prix sont non échangeables, non monnayables et non transférables.

14. En achetant un billet, toute personne autorise, si elle gagne, l'ACCSQ à utiliser son nom, sa photographie, sa municipalité de résidence, sa voix et/ou image à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

15. L'ACCSQ ainsi que tout autre intervenant lié à ce tirage n'assument aucune responsabilité quant à tous dommages que les personnes gagnantes pourraient subir en raison de leur participation à la présente loterie ou de l'acceptation ou de l'utilisation de leur prix.

16. Pour toute information ou pour consulter le règlement officiel du tirage, vous pouvez communiquer avec l'ACCSQ au 418 540-1194 ou visitez le site internet de l'ACCSQ [www.accsq.com](http://www.accsq.com).

Ce document est le règlement officiel du Tirage 10<sup>e</sup> anniversaire « Les 3 grands rêves québécois ». En cas de divergence entre le présent règlement et ce qui est inscrit à l'endos des billets, le présent règlement officiel prévaut.